
Procès Verbal du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le deux avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de la Vice-Présidente, Christine HUGUES.

Présents : Christine HUGUES, Gabriella VALVASON SERODINE, Rose Marie BREYSSE, Daniel PETIT, Anne Catherine CHAFINO BIERREN, Patrick REBOUL, Mireille SABATIER, Sandra CORTESI, Chloé VAN ELSLANDE

Absents : Eric MARCHAL

Procurations : Philippe LEANDRI à Gabriella VALVASON SERODINE (pour le point 1 – 2 – 4 – 5 – 6), Catherine RUIZ à Daniel PETIT, Véronique APPOLONIE à Rose Marie BREYSSE, Roselyne NOGUERA à Mireille SABATIER Jean Jacques CAVELIER à Christine HUGUES

Date de la convocation : Mercredi 20 mars 2024

Secrétaire de Séance : Rose Marie BREYSSE

1. **Approbation du compte rendu de la dernière séance du Conseil d'Administration et désignation du secrétaire de séance**

Approbation du compte rendu de la séance précédente à l'unanimité et désignation de Madame Rose Marie BREYSSE comme secrétaire de séance assistée de Fabienne PERRIN, directrice du CCAS

Rapporteur : Christine HUGUES

2. **Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal -Budget Général du C.C.A.S - Exercice 2023**

Rapporteur : Christine HUGUES

Le rapporteur rappelle que selon l'article L2121-31, le Conseil d'Administration entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2023 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. **Compte Administratif 2023**

Rapporteur : Christine HUGUES

Vu l'article 2121-31, selon lequel le Conseil d'Administration arrête le Compte Administratif annuellement présenté par le Président,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice dressé par le comptable,
Après avoir entendu la présentation des Comptes,

Considérant que Monsieur le Président, Philippe LEANDRI est absent lors du vote du Compte Administratif,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité

☞ Approuve le Compte Administratif 2023 lequel peut se résumer de la manière suivante :

	Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		88 624,90 €
Opérations de l'exercice	362 519,92 €	315 447,40 €
Résultat de l'exercice		- 47 072,52 €
Résultats de clôture		41 552,38 €

Le solde de la section fonctionnement est de 41 552,38 €

	Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0€	207,08 €
Opérations de l'exercice	0€	2 709,40 €
Résultat de l'exercice	€	2 709,40 €
Résultats de clôture		2 916,48 €

Le solde de la section d'investissement est de 2916,48 €

☞ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

☞ Autorise Madame la Vice - Présidente, à signer la présente délibération ainsi que toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

4. Affectation des résultats budgétaires 2023

Rapporteur : Christine HUGUES

Vu l'article L21311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats excédentaires de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif.

Vu le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2023 pour le Budget du CCAS,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement a donné lieu à un excédent de 41 552,38 €.

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes de la section d'investissement a donné lieu à un excédent de 2 916,48 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, l'exposé du rapporteur entendu,

☞ Reprend le solde, soit 41 552,38 € en report d'excédent à la section de fonctionnement (affectation au compte 002 en recette) sur l'exercice 2024

☞ Reprend le solde, soit 2 916,48 € en report d'excédent à la section d'investissement (affectation au compte 001) sur l'exercice 2024

☞ Autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

5. Budget Primitif 2024

Rapporteur : Christine HUGUES

Le Président soumet à l'examen du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif 2024, dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire du 5 mars 2024,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, l'exposé du rapporteur entendu,

↳ Arrête le Budget Primitif 2024 lequel peut se résumer de la manière suivante :

	DEPENSES	
	Fonctionnement	Investissement
Crédit de fonctionnement ou investissement	363 170 €	3 306,88 €
Reste à réaliser		€
Total dépenses	366 476,88 €	

Le montant total des dépenses en fonctionnement et investissement est de 366 476,88 €

	RECETTES	
	Fonctionnement	Investissement
Crédit de fonctionnement ou investissement	321 617,62 €	390,40 €
Résultats reportés	41 552,38 €	2 916,48 €
Total	366 476,88 €	

Le montant total des recettes en fonctionnement et investissement est de 366 476,88 €

↳ Autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer toutes les pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

Discussion :

Monsieur Patrick REBOUL demande des précisions sur la prime chauffage que nous octroyons chaque année.

Madame Christine HUGUES précise que nous avons conservé un budget de 20 000 €, au mois de juin, en fonction du budget restant, nous allouons une prime aux familles les plus fragiles, le montant sera défini au prochain Conseil d'Administration.

6. Approbation de l'annexe n°2 relative à la convention de partenariat avec l'ASEPT

Rapporteur : Christine HUGUES

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le CCAS accompagne les seniors dans la prévention de la perte d'autonomie et le maintien du lien social.

Des ateliers gratuits pour les plus de 60 ans sont mis en place depuis 2 ans, il convient ce jour de renouveler ces prestations pour 2024/2025.

Une convention a été signée le 5/04/2023 avec l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires (ASEPT), par délibération 2023/10 du 20/03/2023.

Le CCAS s'engage à mettre à disposition les locaux gratuitement, l'association Asept prend en charge les frais pédagogiques et l'ensemble des frais annexes.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité l'annexe n°2 de la convention de partenariat entre le CCAS et l'association Asept.

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, l'exposé du rapporteur entendu, :

↳ Approuve l'annexe n°2 de la convention de partenariat avec l'association Asept.

↳ Précise que la durée de la convention est conclue pour la durée du plan d'actions collectives de prévention.

↳ Autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

Questions diverses :

- Christine HUGUES propose aux membres du Conseil d'Administration de créer une commission permanente pour pouvoir octroyer des aides d'urgence pendant la période d'été ou entre deux conseils d'administration
- Christine HUGUES propose de faire un règlement des aides facultatives pour avoir une méthode de calcul similaire à toutes les aides et cela permettra également de retravailler certaines aides comme l'aide aux impayés d'énergie ou les aides aux familles.
- Sandra CORTESI explique leur mode de calcul à la Fraternité Salonnaise, avec un reste à vivre et nous informe d'une augmentation des bénéficiaires.
- Daniel PETIT nous fait un retour sur le club du bel âge, et indique une baisse de la fréquentation, il propose de réfléchir sur des activités en adéquation avec nos séniors

Secrétaire de séance,
Rose Marie BREYSSE



La Vice Présidente,
Christine HUGUES

